DEPARTEMENT DE THIES

ARRONDISSEMENT DE NOTTO

COMMUNAUTE RURALE DE NOTTO

ACTE ADMINISTRATIF portant affectation de terre à usage immobilier

Vu la constitution

Vu la loi 64-45 du 17 juin 1964 relative au domaine national

Vu la loi 72-02 du 12 Février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale et locale modifiée

Vu la loi 96-06 du 22 Mai 1996 portant Code des collectivités locales

Vu la loi 96-07 du 22 Mai 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et communautés rurales

Vu le décret 72-1288 du 27 Octobre 1972 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terre du domaine national comprises dans la communauté rurale

Vu le Procès verbal d'installation du conseil rural de Notto en date 09/04-/2009

La commission entendue en son exposé et après en avoir délibéré

DECIDE

<u>Article 02</u>: Les terres du domaine national sises à Mbomboye d'une superficie de 50 ha sont affectées à GROUPE SCAC AFRIQUE pour usage immobilier

Article 46: La présente délibération sera soumise à l'approbation du Représentant de l'Etat.

Le Conseil Rural

Pour extrait certifié conforme

Lu et approuvé

Sous le N°.30

NOV 2012

Le Représentant de l'Etat

Alioune SARR